

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 27 JUILLET 2017

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 18 JUILLET 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-29

affichée le

OBJET : Opération « Mise en place d'équipements de surveillance ».

L'an deux mille dix-sept, vingt-sept juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le dix-huit juillet deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière	X		
M. ALIE Paul		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn		X	
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line		X	

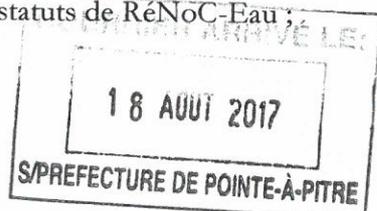
RENDUE EXECUTOIRE,
LE 18/08/17

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Dunière AGLAS

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;



Vu la délibération n°CA-EAU-2016-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT que dans le cadre du Plan Eau DOM, les membres de la « Conférence Régionale de l'Eau » (CRE), composée en Guadeloupe de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Office de l'Eau, du Comité de bassin, de l'Agence Française de Développement, de la Caisse des Dépôts et Consignations, ont souhaité initier des actions préalablement à la signature des contrats de progrès, en lançant deux appels à projets ;

CONSIDERANT que ces appels à projets sont dédiés à des priorités identifiées par le document stratégique pour la mise en œuvre du plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;

CONSIDERANT que le 13 mars 2017, deux appels à projets ont été lancés à l'attention des collectivités éligibles aux contrats de progrès, ainsi qu'à leurs régies gestionnaires du service public de l'eau :

- Le premier porte sur la « Recherche et la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable et l'amélioration des rendements » ;
- Le second sur la « Réduction des volumes d'eau potable non comptabilisés » ;

CONSIDERANT que chaque appel à projets est doté d'une enveloppe de 3 millions d'euros, cofinancée par l'État, la Région Guadeloupe, l'Europe et l'Office de l'Eau ;

CONSIDERANT que RéNoC-Eau a déposé le 31 mai 2017, auprès du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (SGAR) de la Préfecture de la Guadeloupe son dossier de candidature pour l'appel à projet concernant la recherche de fuites et l'amélioration des rendements ;

CONSIDERANT que suite à l'examen des candidatures reçues dans le cadre de l'appel à projets, le jury se propose d'accompagner la Régie Eau Nord Caraïbes sur l'opération de « Mise en place d'équipements de surveillance » ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'AUTORISER la mise en œuvre de l'opération de « Mise en place d'équipements de surveillance fixes » ;



ARTICLE 2 : DE VOTER le plan de financement prévisionnel proposé ;

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Opération « Mise en place d'équipements de surveillance »		
Fonds Européens (FEDER)	47 151,00 € HT	65%
Office de l'Eau	10 881,00€ HT	15%
Régie Eau Nord Caraïbes	14 508,60€ HT	20%
TOTAL	72 540,00€ HT	

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à réaliser l'opération de « Mise en place d'équipements de surveillance » ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à solliciter les subventions, lancer les commandes et marchés nécessaires, assurer la conduite et la réception des travaux de l'opération de « Mise en place d'équipements de surveillance » ;

ARTICLE 5 : Le Président et le Directeur de la RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
Tél.: 05 90 24 83 56
Siret : 824 342 216 00010



